



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLEMENT

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Edmond BERNARD

Date de convocation : 20 juin 2017	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 20 juin 2017	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Délibérations

1. Etude des devis du curage du Plan d'Eau
2. Chemin rural à l'Abbaye de La Réau
3. Remplacement estivale du secrétariat

Questions diverses

- Organisation de la fête du village
- Travaux salle des associations
- Bâtiments communaux
- Commission voirie de la CCVG
- Trésor Public
- Restaurant
- Assainissement

DELIBERATION 2017-30 : Etude des devis du curage du Plan d'eau

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents devis reçus concernant le curage et les travaux d'aménagement du plan d'eau.

SARL Massé : curage de la vase et évacuation sur terrain communal	102 259.20€ TTC
SARL Magnon : curage de l'étang et reprise de l'étanchéité	9 042.00€ TTC
SARL Moreau et fils : curage partiel	780.00€ TTC
SARL Moreau et fils : curage avec évacuation	18516.00€ TTC
SARL STP : curage de l'étang	58 504.80€ TTC
SARL STP : mise en place de pieux	5130.00€ TTC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prélèvement des boues s'effectuera par la société Aquascop mercredi 28 juin pour un montant de 909.00€ TTC et les analyses seront faites par l'entreprise Inovalys pour un montant de 94.14€ TTC.

Il rappelle que ces analyses sont obligatoires avant tout curage du plan d'eau. Les résultats permettront d'identifier l'utilisation des boues récupérées.

Concernant le curage, M. Noel Vivion explique que sur les devis il y a une grande différence de surface à curer. Il n'y a pas de réelle correspondance des devis.

M. Patrick Vignaud explique que les entreprises n'évacuent pas la même quantité de vase sur tout l'étang. Certaines souhaitent en curer plus vers l'exutoire côté route départementale et diminuer en allant vers le fond du plan d'eau coté Pont Creusé.

Monsieur le Maire explique que la vase curée pourrait permettre de combler le canal qui servait aux canoës. Cette solution a été proposée par une des entreprises étant donné que la montée des canoës ne fonctionne plus.

M. Nathalin Cleuet indique que le fait de boucher le canal permettrait d'enlever les passerelles devenues dangereuses.

M. François Vivion demande si selon les analyses, la commune aurait le droit de combler le canal qui touche le Clain.

Monsieur le Maire explique que bien évidemment si les analyses sont saines, le comblement sera possible sinon la vase sera stockée à La Valette.

Mme Armelle Hatry-Chatelain estime qu'il est souhaitable de profiter du curage pour combler le canal.

Mme Alison McDonagh estime qu'il est possible de tout stocker dans le canal d'abord et en fonction des besoins d'en faire profiter les agriculteurs demandeurs.

M. Patrick Vignaud répond que ce n'est pas possible, cela abîmerait le canal. Il est mieux de prévoir sur les devis le transport de la vase et de déduire sur la facture les bennes des agriculteurs.

M. Edmond Bernard demande quelle sera la durée des travaux.

Monsieur le Maire répond que concernant le curage, une semaine sera nécessaire et concernant les travaux sur les berges, il faudra une semaine supplémentaire.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des informations du technicien de la communauté de communes Vienne et Gartempe au sujet des systèmes d'aménagements sur les berges.

Monsieur le Maire propose de retenir 2 entreprises pour le curage pour pouvoir rapidement agir dès la réception des résultats d'analyses.

Les membres du Conseil Municipal retiennent 2 devis et souhaitent étudier, avec les entreprises concernées, les solutions les plus appropriées pour renforcer les berges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter** les entreprises SARL Magnon et SARL Moreau et fils pour un complément de devis et d'étudier les propositions de renforcement des berges.

DELIBERATION 2017-31 : Chemin rural à l'Abbaye de La Réau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Aussenac, responsable au Conseil Départemental du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Il en est ressorti que le chemin de substitution envisagé, appartenant à la famille Rigaud, pour modifier le chemin rural existant doit obligatoirement appartenir à la commune. Aucune convention, dans ce cadre avec une personne privée, n'est envisageable dans le département de la Vienne. Déposer un dossier de voie de substitution implique que le chemin soit déjà praticable. A cette fin, un devis de dessouchage et de remise en état doit être demandé.

M. Noel Vivion et M. Laurent Clément précisent qu'il faut faire attention au dessouchage par rapport à l'état du chemin et aux travaux engendrés par la suite.

Monsieur le Maire précise que ces travaux ne doivent pas être financés par la commune. Il conviendra donc que le dossier transmis au commissaire enquêteur fasse état des responsabilités et prise en charge financières identifiées lors de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de demander** un devis de dessouchage et plus d'informations sur la participation financières des parties en vue d'une enquête publique.

DELIBERATION 2017-32 : Remplacement estivale du secrétariat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Hélène PIC-DIOT sera en congés annuels du lundi 7 aout au vendredi 25 aout inclus.

Afin de pallier à cette absence, il est souhaitable de procéder à son remplacement pour cette période.

Le remplacement s'effectuera 2 jours par semaine.

Mme Alison McDonagh précise que le remplacement s'effectuera les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de recruter** un agent administratif à raison de 2 jours par semaine du 7 aout au 25 aout
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Questions diverses

Fête du village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la fête du village s'organisera finalement le samedi 15 juillet. Cette fête du village permet de rassembler l'ensemble des habitants de la commune.

Mme Alison McDonagh informe que des informations pour une location de structure gonflable ont été demandées à l'entreprise Chouette land à Smarves.

Mme Annick Biguet rappelle que la commission a décidé de passer commande auprès d'Intermarché L'Isle Jourdain, de la boulangerie de Mauprévoir et de la boulangerie Naud à Availles Limouzine.

Salle des associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de peinture ont été réalisés par l'AFPA du Vigeant. Il reste le plan de travail de la cuisine à poser ainsi que les stores qui sont commandés.

Mme Armelle Hatry-Chatelain demande de revoir les portes de placards coulissantes qui ont des difficultés à s'ouvrir.

- **Bâtiments communaux**

M. Patrick Vignaud demande de régler à l'église, les problèmes d'éclairage. La communauté paroissiale demande s'il est possible de remettre les grilles au niveau de l'autel et de faire le ménage tous les 2 mois.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra demander aux agents techniques de chercher les grilles et de voir avec les agents techniques pour l'entretien de l'église.

- **Commission voirie de la CCVG**

M. Nathalin Cleuet expose le compte rendu de la commission voirie de la communauté de communes Vienne et Gartempe. La CCVG couvrira 1243 km de voirie, 1289 rues. Les travaux s'étaleront sur 10 ans et s'effectueront principalement sur la voirie à dégradation moyenne.

Les communes devront se charger des « nids de poule ».

Concernant l'égoutage, la décision n'est pas encore prise.

L'entretien préventif s'élève à 13 millions € ; l'entretien curatif à 19 millions € et l'entretien mixte à 14 millions €.

- **Trésorerie de l'Isle Jourdain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de L'Isle Jourdain fermera définitivement le 31 décembre 2017.

Une réunion avec les maires du secteur concerné doit être organisée début juillet.

- **restaurant**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu en présence de nombreux conseillers, M. Pineau de la Chambre de Commerce et Mme Pécher de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe au sujet de la reprise du restaurant. Un texte pour l'annonce a été proposé. Il sera disponible sur le site transcommerce, le bon coin et Pôle emploi.

- **Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental, concernant les travaux d'assainissement collectif dans le bourg, ont été accordées et s'élèvent à 70% du montant HT des travaux estimés (150 000€).

- **CCAS**

Mme McDonagh fait état des mesures qui ont été prises dans le cadre du plan canicule. Les membres du CCAS ont pris contact avec les personnes susceptibles d'être fragilisés par les fortes chaleurs pour s'assurer qu'elles n'en souffraient pas trop.

Fin de la réunion 23h